

L'avis des représentants



Michel FREYCENON, représentant du collège des élus de la CLI, adjoint au maire de Maclas

La thyroïde est une glande située à la base du cou qui a besoin d'iode pour produire des hormones, qui régulent la croissance du fœtus, agissent lors de la puberté et tout au long de notre vie. Plus de 6 millions de français sont touchés par un dérèglement thyroïdien.

Cette glande trouve son iode stable dans notre alimentation. Étant essentielle, il faut donc la préserver lors d'un relâchement d'iode radioactif en la saturant par la prise de comprimé d'iode stable.

Pourquoi et quand prendre un cachet d'iode ?

Pour déclencher la prise de cachet d'iode stable, le Préfet s'appuie sur des normes reconnues au niveau mondial pour lancer ses actions de protection des populations en situation d'urgence radiologique, soit :

- Un seuil de 10 milli Sievert mSv pour la mise à l'abri,
- Un seuil de 50 mSv pour l'évacuation,
- Un seuil à la thyroïde de 50 mSv pour l'administration d'iode stable.

Quelles sont les accidents qui peuvent amener à atteindre ces seuils de 50 mSv ?

Une Rupture de Tube Générateur de Vapeur (RTGV)

cumulée à un blocage en position ouverte de la soupape secondaire à la suite d'un remplissage en eau des Générateurs de Vapeur.

Les rejets de cette RTGV pourraient se produire dans la première demi-heure de l'accident et ne dure que le temps de dépressuriser l'installation.

Les accidents graves avec fusion du cœur pourraient conduire à des rejets plus importants mais tant que le bâtiment réacteur demeure étanche, les élus disposent de temps pour mettre en œuvre le confinement voire l'évacuation des populations. Les rejets, commandés, ne se produiraient pas avant 24 heures minimum, après évacuation des populations.

Une grande partie des iodés se trouve piégée dans le fond du bâtiment réacteur.

L'essentiel de ces rejets se fait sous forme d'iode radioactive.

Dans ces deux types d'accidents, nous sommes avec des vitesses de déroulement de l'accident très différentes qui impliquent de bien respecter les consignes données par la Préfecture pour prendre, au bon moment, les cachets d'iode stable. ■



Jean-Claude Girardin, représentant du collège des associations de protection de l'environnement de la CLI, Président de Sauvons Notre Futur

La thyroïde est une partie du corps humain devant être protégée en cas de contamination nucléaire (la prise du comprimé d'iode doit se faire dès diffusion de la consigne par la Préfecture car l'efficacité du traitement diminue rapidement après une radio-contamination).

De ce fait, ne négligeons pas cette opportunité en allant chercher les comprimés d'iode en pharmacie. Pour le reste du corps, nous ne pouvons qu'espérer une avancée miraculeuse de la science !

Deux remarques :

- Le retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima a peut-être permis d'améliorer le contrôle et la sécurité des installations nucléaires, mais n'a pas eu de conséquences sur la gestion du risque auprès de la population ; les 10 km autour des centrales pour la distribution d'iode s'avèrent bien insuffisants, un minimum de 50 km serait

bien plus approprié. En cas d'accident à cinétique rapide : combien de minutes entre Sablons et Saint-Rambert d'Albon ?

- La sécurité des centrales nucléaires doit être assurée impérativement malgré la tentation de préconiser des économies en réponse à un niveau de dépenses à prévoir qui devient astronomique avec : l'état catastrophique des comptes d'Areva, le vieillissement des centrales et les milliards nécessaires à leur entretien, le coût du traitement des déchets (enfouis ou non), les ratés de l'EPR, le coût des démantèlements (qui devraient commencer dans peu de temps puisque la part de l'énergie nucléaire est programmée officiellement à la baisse dans les prochaines années), etc.

Les consommateurs (avec le prix de l'électricité) et les citoyens (avec les impôts) ne pourront pas tout assumer. ■

DRE Département 38 - 04/2016 - © photos : F. Pattou, EDF, CLI

Lettre d'information de la CLI

de Saint-Alban / Saint-Maurice l'Exil



Édito

■ Les commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires sont une compétence des départements. Elles ont un rôle d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.

Suite aux élections départementales de 2015 et au changement de majorité, le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, m'a délégué la présidence de la CLI du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil. J'ai pu rapidement prendre conscience de l'intérêt d'une telle instance mais aussi de l'ampleur du travail à accomplir face aux grands dossiers et chantiers qui attendent la centrale ces prochaines années.

En effet, les années 2017 et 2018 vont voir la

réalisation du "grand carénage", vaste programme de maintenance et de modification des deux réacteurs et des installations attenantes, qui conditionne la poursuite d'activité pour les dix années à venir (de 30 à 40 ans) et que ne manquera pas de suivre de près la CLI. Plus proche de nous, l'année 2016 est celle du renouvellement des comprimés d'iode dans le périmètre des dix kilomètres autour de la centrale. La CLI a souhaité que la lettre porte sur la campagne 2016 de distribution des comprimés d'iode car chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle de ses proches et c'est en ayant les bons réflexes que l'on se protégera au mieux en cas d'accident.

Je souhaite que l'année 2016 repose sur des échanges constructifs et enrichissants.



Élisabeth Célard
Présidente de la CLI

**alerte nucléaire
je sais quoi faire !**

Des questions sur la centrale et la campagne 2016 de distribution des comprimés d'iode ?

Participez à la réunion publique d'information de la CLI de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil

**Lundi 25 avril 2016 à 18 heures
salle ARAGON, rue de la Commune 38550 Saint-Maurice-l'Exil**

- *CNPE: Centre nucléaire de production d'électricité
- *CLI: Commission locale d'information
- *ASN: Autorité de sûreté nucléaire